



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Afghanistan

Question écrite n° 90867

Texte de la question

M. Jean-Paul Garraud attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur les graves événements qui se déroulent en Afghanistan. En effet, il y a deux semaines, un citoyen afghan, Abdul Rahman, a été emprisonné pour avoir abandonné la foi musulmane et s'être converti au christianisme. Abdul Rahman a quitté l'Islam il y a 16 ans, alors qu'il travaillait pour une ONG à Peshawar. Après avoir passé neuf ans en Allemagne, il est retourné en Afghanistan en 2005. Selon la loi islamique en vigueur en Afghanistan, et alors que la Constitution de la République d'Afghanistan adoptée en 2004 stipule qu'« aucune loi ne peut être contraire aux principes » de la charia, Abdul Rahman est susceptible d'être condamné à la peine capitale. A la rigueur, la peine pourrait être atténuée s'il s'avérait qu'il souffre de problèmes psychologiques. Le secrétaire d'État à la défense allemand, Friedbert Pflger, a jugé cette situation « insupportable ». L'Italie a annoncé sa volonté de saisir le Conseil des chefs d'État et de gouvernement de l'Union européenne. Il souhaite connaître les actions diplomatiques que le gouvernement français entend mener afin de s'opposer à l'exécution de cet homme et de rappeler quelles sont les principes inviolables du respect de la dignité humaine.

Texte de la réponse

La France a protesté officiellement le 23 mars dernier, alors que M. Abdul Rahman, citoyen afghan, risquait d'être condamné à mort pour conversion au christianisme. La France a notamment rappelé son attachement à la tolérance et à la liberté religieuses. Les efforts conjugués des pays de l'Union européenne à Kaboul, et notamment de la présidence locale de l'Union européenne, assurée par l'Italie, ont contribué à la libération rapide de M. Rahman et à son accueil, en tant que réfugié, sur le sol italien. Depuis 2001, la France et ses partenaires européens se sont beaucoup engagés en Afghanistan pour aider les Afghans à retrouver le chemin de la paix et du progrès. A la conférence de Londres le 31 janvier dernier, la communauté internationale a confirmé unanimement son engagement à long terme en Afghanistan dans le cadre du Pacte pour l'Afghanistan. La France a soutenu sans réserve l'endossement du Pacte pour l'Afghanistan par le Conseil de sécurité des Nations unies (résolution 1659). En participant à la coordination internationale pour sa mise en oeuvre, elle veille particulièrement aux progrès de l'Afghanistan en matière de droits de l'Homme, de démocratie et de gouvernance, l'un des quatre piliers d'action prioritaire énoncés par le Pacte.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Garraud](#)

Circonscription : Gironde (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90867

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 2006, page 3510

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5840